



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 10 janvier 2022, à 19 h30** en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, tel que déposé

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 10 janvier 2022
3. Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, des deux séances extraordinaires du 16 décembre et de celle du 21 décembre 2021
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
 - 5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Services juridiques pour l'année 2022
 - 8.3 Autorisation de signature pour deux contrats - patinoires municipales 2021-2022
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion au règlement numéro 411-2022 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 411-2018
 - 9.2 Adoption du règlement d'emprunt 440-1-2021 « Règlement décrétant des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes, autorisant une dépense au montant total de 1 730 000 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts abrogeant le règlement numéro 440-2021 »
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
Séance à huis clos

2022-01-001



No de résolution
ou annotation

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 7 février 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption des procès-verbaux français de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, des deux séances extraordinaires du 16 décembre et de celle du 21 décembre 2021.

2022-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, des deux séances extraordinaires du 16 décembre et de celle du 21 décembre 2021 soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les questions suivantes ont été acheminées par courriel

- Pourquoi est-ce que le nouvel ordre du jour omet le point qui porte le titre Informations des élus?
- Pensez-vous que le projet de l'ancien conseil de réduire le montant des ordures au dépotoir en réduisant le nombre de collectes est un grand succès? Oui? Selon quelles données? Avez-vous des changements à l'esprit?
- Dans la liste des comptes à payer du mois de septembre 2021, il y a un paiement pour des balles de pailles au parc. Pourquoi est-ce que le parc a besoin de paille?
- Dans la liste des comptes à payer du mois de mars 2021 il y a un compte qui porte la description vérification annuelle des débitmètres 2020. Le 15 novembre 2021, le conseil a adopté une résolution pour embaucher Simo Management inc. Pour vérifier les débitmètres en novembre 2021. Combien de mois ou d'ans contient une année municipale?
- Est-ce que l'ancien conseil a acheté une lectrice à distance des compteurs d'eau ? Si oui, est-ce que des frais selon l'usage seront bientôt facturés ?
- Dans la liste des comptes à payer pour août, il y a plusieurs paiements pour le transport d'enfants. À quoi sert le camp de jour, des escapades gratuites pour toute la famille d'un client impliqué parce que c'était la politique de l'ancien conseil de permettre aux parents d'accompagner leurs enfants?
- L'association Athlétique de Bury célèbre un party chaque été pour le jour du Canada. Est-ce que le conseil à l'intention de dépenser de l'argent des contribuables pour annoncer cet événement et en plus l'annoncer seulement dans les médias anglophones pour s'assurer que ce party ne reçoive qu'une assistance anglophone? Bref, est-ce que votre conseil à l'intention d'être aussi raciste que le précédent?



No de résolution
ou annotation

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

5.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus ci-après énumérés sont déposées conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Maire : Denis Savage
Conseiller 1 : Karrie Parent
Conseiller 2 : Vanessa Chapman
Conseiller 3 : Samantha Hartwell
Conseiller 4 : Alain Villemure
Conseiller 5 : Corey Strapps
Conseiller 6 : Marc Bilodeau

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC) entre autres de sa rencontre avec Valoris et rapporte une deuxième baisse du tarif pour le tonnage soit 216\$ par tonne.

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 72 243.95 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 12-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Services juridiques pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour l'année 2022, selon les

2022-01-003

2022-01-004



No de résolution
ou annotation

termes de l'offre de services présentée par le cabinet et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Autorisation de signature pour deux contrats - patinoires municipales 2021-2022

2022-01-005

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux (2) offres de service ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, madame Louise Brière, à signer un contrat avec M. Michael MacIver pour l'entretien des patinoires.

À signer un contrat avec Mlle Skyla Fleury pour la surveillance des patinoires.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion au règlement numéro 411-2022 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 411-2018

Le conseiller Marc Bilodeau donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 411-2022 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 411-2018 sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

9.2 Adoption du règlement d'emprunt 440-1-2021 « Règlement décrétant des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes, autorisant une dépense au montant total de 1 730 000 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts abrogeant le règlement numéro 440-2021 »

2022-01-006

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire procéder à des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes sur une longueur de ± 550 mètres linéaires;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'exécution de ces travaux sont estimés à un million sept cent trente mille dollars (1 730 000 \$), incluant les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des fonds nécessaires pour acquitter les coûts des travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts ;

ATTENDU QUE le 7 juillet 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait à la municipalité le versement d'une somme de un million quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre dollars (1 098 304 \$) dans le cadre du Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) et qu'une partie de cette somme à recevoir à



No de résolution
ou annotation

savoir sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre dollars (798 304 \$), est affectée au paiement des coûts des travaux visés par le présent règlement, copie de cette lettre étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A » ;

ATTENDU QUE le 17 juin 2021, le ministre des Transports et le ministre responsable de la région de l'Estrie jugeait les travaux visés par le présent règlement admissible au versement d'une somme de six cent quatre-vingt mille huit cent vingt-huit dollars (680 828 \$) versée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement et que la somme à recevoir, le cas échéant, sera également affectée au paiement des coûts des travaux visés par le présent règlement, copie de cette lettre étant jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B » ;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre un règlement d'emprunt dont au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Bury de procéder aux travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le Règlement 440-1-2021 « Règlement décrétant des travaux de réfection des services municipaux sur la rue Stokes, autorisant une dépense au montant total de 1 730 000 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts abrogeant le règlement 440-2021 » soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. **2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)**
Séance à huis clos

11. **Levée de l'assemblée**

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20h 10.

La prochaine séance ordinaire, du Conseil se tiendra le lundi 7 février 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2022-01-003, 2022-01-004, 2022-01-005.

2022-01-007



No de résolution
ou annotation

Signé ce 11 janvier, 2022.

Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière

Denis Savage
Maire